

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**4EME Réunion de 2015**

**Séance du Mardi 28 avril 2015**

CD20150428\_8  
id. 1763

*L'an deux mille quinze le vingt huit avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

**REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LES  
COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

---

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des représentants du Conseil Départemental dans les commissions et organismes extérieurs, le vote ayant lieu dès lors à mains levées, en application de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales ;
- Désigne, en qualité de représentants de l'Assemblée départementale dans les commissions et organismes extérieurs, les conseillers départementaux dont la liste est annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC